



COMMENT LA FFBAD PEUT SOUTENIR VOTRE PROJET !

1. L'ANS EQUIPEMENT, UN LEVIER POUR LA REALISATION DE VOTRE PROJET

La réalisation d'équipements sportifs constitue un enjeu majeur pour le développement du badminton en France.

A cet effet, **l'Ans Equipement** (crédits régionalisés) est **un levier important** en termes de financement pour les porteurs de projet et la réalisation de leurs projets d'équipement.

Pour la FFBaD, le CNDS (ancien dispositif d'aide publique dédié au financement d'équipements sportifs) a contribué à la **structuration de la politique fédérale en matière d'équipement** et à l'émergence d'un futur Schéma National des Equipements pour définir à terme les priorités fédérales nationales.

Depuis la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport, des **enveloppes dédiées** au financement d'équipements sportifs ont été affectées au **niveau régional / territorial**. Les **Conférences des financeurs** sont désormais chargées d'examiner et de donner un avis sur les dossiers de demande de subvention. La date limite de dépôt des dossiers de subvention est fixée par les services déconcentrés en charge des sports (se renseigner auprès du référent de votre département - SDJES - ou de votre région -DRAJES). Le délégué territorial procède à l'attribution des subventions **au plus tard le 15 septembre** de l'année en cours.

À ce titre, **la FFBaD peut apporter son soutien et son expertise** auprès des structures fédérales et des porteurs de projets concernant la création ou la rénovation lourde d'équipements sportifs structurants.

2. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS SOUTENUS PAR LA FFBAD

Les projets d'équipements doivent s'inscrire dans la **stratégie fédérale visant un aménagement territorial cohérent** et **un objectif de développement et de structuration du badminton**.

A cet effet, le projet devra répondre :

- Soit à des besoins d'équipements sportifs non satisfaits dans certaines zones géographiques.
- Soit constituer un pôle ressource situé au cœur d'un bassin de pratique.

Cet équipement structurant permettra l'organisation de stages pour le haut niveau et des compétitions d'envergure nationale et/ou régionale par les clubs, les comités départementaux et la ligue.

La FFBaD a identifié plusieurs types d'équipements structurants ayant **une vocation de pratique de niveau national et/ou régional** avec des configurations d'implantation selon les besoins identifiés :

- Équipement spécifique badminton ;
- Équipement semi-spécifique : partagé avec un autre sport possédant des caractéristiques d'équipement similaires (volley, escalade, tir à l'arc, twirling, GRS....) ;
- Équipement multisports (dimensions : 49,20 X 24 / 9m hauteur libre / 9 terrains bi-couleurs)

3. LES DEMARCHES PREALABLES A LA PROCEDURE DE SOUTIEN A L'ANS

Afin d'anticiper la réalisation des projets d'équipements sur les territoires, il conviendrait que les dirigeants des structures fédérales s'informent des projets de construction planifiés à court, moyen et long terme auprès des collectivités territoriales et de leurs partenaires institutionnels : DRJSCS/SDJES, conseils départementaux, conseils régionaux, CDOS, CROS, communes et les structures intercommunales....

Ces informations devront être relayées auprès de la FFBaD qui apportera son expertise technique, en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, auprès du porteur de projet et des structures fédérales à l'occasion d'une réunion de concertation dans le but de déterminer la cohérence et les caractéristiques techniques du projet (classement fédéral envisagé).



COMMENT LA FFBAD PEUT SOUTENIR VOTRE PROJET !

4. PARTENARIAT ET SOUTIENS DE LA FFBAD

Sur la base d'un **réel partenariat** entre le porteur de projet et la FFBaD, le soutien fédéral s'inscrit dans l'accompagnement du projet d'équipement tant au plan technique qu'administratif.

- L'élaboration et la signature d'une convention préalable entre le porteur de projet et le président de la ligue régionale précise l'utilisation privilégiée de l'équipement par le club local mais aussi et surtout pour l'organisation de stages et de compétitions organisés par les comités départementaux et par la ligue.
- S'agissant d'un équipement structurant, celui-ci aura pour objet de devenir un véritable centre de ressources régional intégré dans une perspective d'aménagement rationnel du territoire. Ainsi la présence de lieux d'hébergement et de restauration de proximité constitue un point prépondérant au soutien fédéral du projet de l'équipement.
- La FFBaD accompagne l'instruction de la demande de subvention AnS Equipement en incitant le porteur de projet à s'engager dans une concertation associant les services de l'état, le CROS et la ligue pour garantir la réussite du projet et l'obtention d'une subvention AnS.

Dans le cadre de la procédure administrative, le porteur de projet dépose son dossier auprès du service de l'Etat de son territoire (DRJSCS - SDJES) qui lui remet un accusé de réception (validité 9 mois).

Avant le dépôt du dossier, la FFBaD transmet un courrier de soutien au porteur du projet qu'il joindra à son dossier de subvention AnS Equipement. En parallèle, la FFBaD informe la DRAJES d'appartenance de son engagement aux côtés du porteur de projet pour développer une nouvelle salle accordant une attention particulière à la pratique du badminton.

Dans la mesure où les référents Equipement des DRAJES ouvrent l'accès à la plateforme InfraSport aux fédérations, la FFBaD et/ou ses organes déconcentrés identifient les projets « badminton » et mentionnent ses observations et ses priorités avant la décision d'attribution des subventions (mi-septembre).

Au plan technique, le soutien de la FFBaD se matérialise par **une assistance à maîtrise d'ouvrage** auprès du porteur de projet et de l'architecte sur la base d'une note précisant les éléments techniques qui devront être intégrés aux CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières). Une fiche de suivi FFBaD est réalisée aux différentes phases du projet.

En cours de construction, la FFBaD assure **un suivi technique** auprès du maître d'ouvrage et de l'architecte aux différents stades d'avancement du chantier.

5. LES ETAPES DU PROJET : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PORTEUR DE PROJET

Programmation :

- Projet de cahier des charges programmatique

Phase APS :

- Convention préalable au soutien AnS (CT / FFBaD - Ligue),
- Copies de la demande de subvention AnS Equipement et l'Accusé de Réception,
- Descriptif sommaire, plans, coupes et façades...

Phase APD :

- Les CCTP concernant les éléments techniques liés au badminton,
- Plans des terrains et implantation des éclairages artificiels.

Contacts :

Nicolas GALTIER – CTN – responsable national Equipement

Port. : 06 98 24 35 73 / Email : nicolas.galtier@ffbad.org